

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 octobre 2000
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 40 de l'ordre du
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année

**Lettre datée du 11 octobre 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Depuis la Conférence de paix de Madrid de 1991 et la signature des accords d'Oslo, Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ont conclu une série d'arrangements pour tenter de mettre fin à des décennies d'antagonisme et de conflit. Ces arrangements reposent sur l'idée que le conflit ne peut être réglé de façon acceptable que par des moyens pacifiques et non violents, dans le cadre de négociations. Ils prévoient donc des mesures propres à rétablir la confiance, réduire la tension et favoriser, entre Israéliens et Palestiniens, une relation fondée sur la coopération qui facilite la coexistence.

Dans une lettre adressée le 9 septembre 1993 à feu Yitzhak Rabin, alors Premier Ministre d'Israël, le Président Yasser Arafat a écrit : « L'OLP attache une grande importance au processus de paix au Moyen-Orient et à un règlement pacifique du conflit entre les deux parties. Elle déclare que les questions en suspens relatives au statut permanent seront résolues par la négociation... Elle condamne le recours au terrorisme et à d'autres actes de violence. Nous assumons la responsabilité de tous les éléments et personnels de l'OLP de façon à garantir que les consignes seront respectées ainsi qu'à éviter les violations et à punir ceux qui s'en rendraient coupables ».

Face au climat de violence, d'incitation à la violence et d'émeute qui règne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza depuis quelques jours, les dirigeants palestiniens ont continuellement porté atteinte à ce principe fondamental du règlement pacifique des différends et violé l'accord explicite entre les deux parties, en s'efforçant par tous les moyens et de manière éhontée de mettre un terme au processus de paix. Ces violations représentent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Les Palestiniens ont ouvertement rejeté certains éléments fondamentaux des accords conclus entre les parties et encouragé directement le recours à la violence à des fins politiques.

Les importantes violations desdits accords que l'on trouvera décrites ci-après ont contribué à exacerber les tensions et à attiser la violence dans la région.

Incitation à la violence : Les dirigeants, la radio, la télévision et les responsables religieux palestiniens préconisent systématiquement l'abandon du processus de paix engagé avec Israël, dans des discours, émissions ou sermons qui, de façon scandaleuse, encouragent directement le recours à la violence, qu'il prenne la forme d'actes isolés ou d'émeutes.

Émeutes violentes : Foules et milices armées se sont jointes à la police palestinienne pour attaquer soldats et civils israéliens, y compris des femmes et des enfants, en jetant des pierres et des cocktails Molotov, et en tirant avec des armes à feu, notamment automatiques. La violence a continué à faire rage à différents endroits, les armes utilisées étant parfois celles fournies dans le cadre du processus de paix d'Oslo expressément pour maintenir l'ordre et la sécurité intérieure.

Terroristes du Hamas : L'Autorité palestinienne a élargi ces jours derniers des détenus qui sont des terroristes déclarés. Nombre d'entre eux avaient été reconnus coupables par des tribunaux palestiniens du meurtre et de la mutilation de civils israéliens innocents. Tous avaient été condamnés à de longues peines de prison. Des organisations terroristes comme le Hamas et le jihad islamique ont été invitées à participer au tout dernier Conseil des ministres de l'Autorité palestinienne – nouvelle indication, pour les peuples de la région, que les Palestiniens rejettent le processus de paix.

Profanation de sites religieux : Les attaques menées le 7 octobre 2000 contre la Tombe de Joseph à Naplouse, que j'ai décrites en détail dans ma lettre du 8 octobre, représentent une violation flagrante d'un accord conclu la veille seulement et une profanation scandaleuse d'un site ancien que le peuple d'Israël et les Juifs du monde entier considèrent comme sacré.

Israël en appelle à la communauté internationale pour qu'elle enjoigne aux dirigeants palestiniens de se conformer aux accords qu'ils ont signés, de cesser immédiatement d'inciter à la violence et aux mouvements de foule contre Israël et de retourner à la table des négociations.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Yehuda **Lancry**